

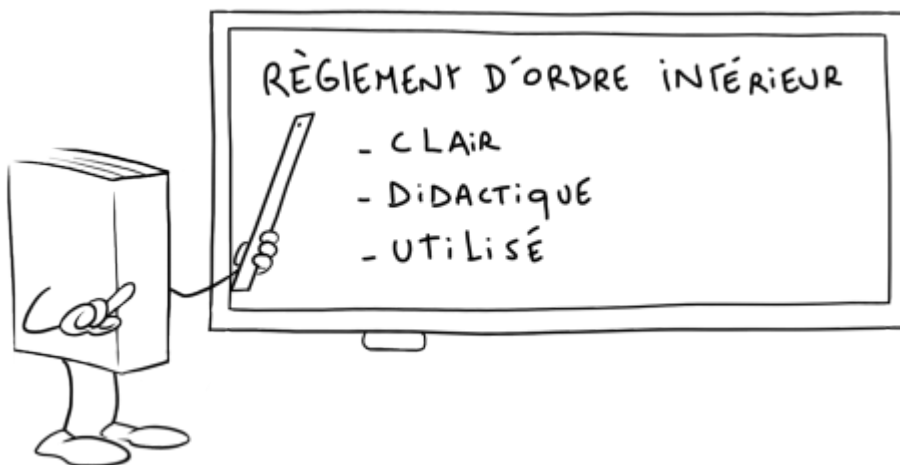
DÉMARCHE

« Nul n'est censé ignorer la loi ». Voilà un principe démocratique bien connu en même temps que rudement difficile à appliquer. Pour s'en rapprocher, il est indispensable de faire un travail en profondeur sur les règles de l'école, leur pertinence, leur légalité, leur efficacité. En particulier, il est important de viser des règles et des formulations les plus constructives possible.

Il est ensuite fondamental de mettre les compétences didactiques en présence à contribution pour compiler ces règles dans un texte clair, accessible et utilisable au quotidien avec les acteurs de l'école.

PRINCIPES

- Avoir des règles « légales », en cohérence avec les droits des enfants tout autant qu'avec les législations nationales et internationales
- Avoir des règles qui limitent en permettant, qui protègent autant qu'elles n'empêchent
- Consulter les différents acteurs de l'école (direction, enseignants, éducateurs, élèves...) au moment du travail sur les règles
- Avoir une présentation claire et didactique
- Prendre le temps d'expliquer le règlement construit aux élèves
- Utiliser le règlement dans la vie quotidienne de l'école





Fiches encore en construction ☐

SOURCES

Pour une école citoyenne